



# VICHY

## Évènements

Consignes de sécurité  
Palais des Congrès

## IMPORTANT

Nous vous rappelons que le PALAIS DES CONGRES est un bâtiment classé monument historique et qu'il est interdit aux Organismes et Participants de procéder à tous travaux, de clouer, visser ou coller sur les structures, les aménagements ou les embellissements des locaux mis à disposition.

Les divers aménagements des lieux du fait de l'utilisation par le client devront répondre aux prescriptions générales et particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et aux prescriptions du règlement sanitaire départemental.

Les frais entraînés par la réparation de toutes les détériorations causées par les installations, matériels, produits ou autres, soit au bâtiment ou au sol, soit au matériel mis à disposition, seront à la charge du client.

## SECURITE DU PALAIS ET DES PERSONNES

Un agent de sécurité est présent au PC/Sécurité pendant toute la durée de votre manifestation, de l'ouverture à la fermeture des portes), vous pouvez le joindre en direct au 150 depuis le téléphone qui sera installé à l'accueil (Napoléon III).

Lors de votre arrivée dans le bâtiment et sur la fiche technique, un document où figurent les numéros de téléphone des principales personnes (Responsable de production, Régisseur, Agent logistique etc.), à joindre en cas de besoin, vous sera remis.

En cas de besoin d'urgence, nous vous informons qu'un défibrillateur est installé Galerie Arlequin, un deuxième à l'Opéra. Nous vous rappelons que nos agents ont reçu une formation SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à la personne) et sont habilités de ce fait à donner les premiers soins et à appeler les urgences médicales.

Nous vous rappelons que l'accès au bâtiment est formellement interdit à tout animal domestique ou autre. Le bâtiment est NON-FUMEUR et les machines à fumée sont interdites, tout comme les bougies, les photophores, les feux de bengales etc.

Je soussigné M. **Ramin RAVAN** .....

agissant pour le compte

de **CREUF / ARV** .....

déclare avoir pris connaissance de la fiche technique ci jointe et y adhérer sans réserve.

Bon pour accord

Date : **12** / **11** / 2023

Signature :

